

**Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)**  
**Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	54
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	04/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.  
Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

**CC-2020-151 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Il est rappelé au Conseil communautaire que suivant l'article L.1a 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérant doit déterminer le nombre de vice-présidents dans la limite de 20% de l'effectif du Conseil.

Ce nombre peut être porté à 30% dans la limite de 15 vice-présidents, sous réserve d'un vote à la majorité des deux tiers.

Il est proposé de fixer à **15** le nombre de vice-présidents pour des motifs de bonne administration et d'équilibre de la gouvernance d'Annonay Rhône Agglo.

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**FIXE** le nombre de vice-présidents d'Annonay Rhône Agglo à 15.

**CHARGE** Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/07/20  
Affiché le : 17/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20

